



30.8.2018

AVIS

de la commission des transports et du tourisme

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019
(2018/2046(BUD))

Rapporteur pour avis: Pavel Telička

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des transports et du tourisme invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte du projet de budget proposé pour la politique des transports de l'Union à la rubrique 1a, titre 6 «Mobilité et transports»; souligne que la politique des transports de l'Union est essentielle à la libre circulation des personnes et des biens, à l'intégration de l'Europe dans le monde, à la cohésion sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à la compétitivité globale; souligne que cette politique a besoin d'un budget ambitieux pour le secteur des transports afin de préserver la crédibilité des projets en cours, de garantir un réseau d'infrastructures approprié et de veiller à son bon fonctionnement ainsi qu'à sa sécurité, de garantir les investissements à long terme qui favorisent les entreprises européennes et de mobiliser un financement privé complémentaire;
2. estime que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) constitue un instrument essentiel apportant une valeur ajoutée européenne significative en optimisant le réseau de transport dans l'ensemble de l'Union en reliant et/ou modernisant les infrastructures de transport nouvelles et existantes; met en exergue le rôle essentiel du MIE dans le secteur des transports pour parvenir à l'achèvement du réseau central et du réseau global du RTE-T et souligne que, pour la programmation à long terme, le MIE a besoin d'un financement stable et suffisant; déplore que, par le passé, des réductions budgétaires aient été faites au détriment du MIE et souligne que toute nouvelle diminution des crédits de ce programme n'est pas acceptable; observe que la Commission propose une hausse de 39,4 % et de 5,3 % respectivement en crédits d'engagement et en crédits de paiement pour le MIE relatif aux transports et estime que, comme 2019 est la première année du cadre financier pluriannuel actuel où un financement supplémentaire peut être demandé pour des projets ayant débuté entre 2014 et 2016, ces chiffres constituent un minimum;
3. se félicite du transfert, en 2019, d'un montant de 1,7 milliard d'EUR du Fonds de cohésion au programme MIE relatif aux transports; rappelle que ces fonds sont exclusivement réservés aux projets d'infrastructures RTE-T dans les États membres admissibles au financement par le Fonds de cohésion;
4. souligne que le projet d'infrastructure d'écartement de voie européen «Rail Baltica» est l'un des plus importants de l'Union européenne, mais que le financement proposé est insuffisant; invite dès lors la Commission à veiller à ce que le niveau de financement de l'Union européenne soit maintenu;
5. se félicite de la publication d'un nouvel appel à propositions pour le MIE relatif aux transports en mai 2018 afin de soutenir les orientations stratégiques du 3^e paquet «Mobilité propre» ainsi que du fait que des appels à propositions supplémentaires auront lieu en 2019; rappelle le succès de l'appel à propositions de 2017 visant le financement mixte et demande instamment à la Commission de renouveler cet appel à propositions pour 2019; souligne que, cette année encore, il faut assurer la complémentarité entre le MIE et d'autres fonds, notamment le FEIS pour des projets générateurs de recettes, afin de tirer le meilleur parti de la valeur ajoutée de l'Union dans le financement de projets et d'attirer des investissements privés supplémentaires

dans les initiatives novatrices à grande échelle telles que l'ERTMS et le renforcement des capacités numériques; dans le même temps, rappelle que, dans le cadre du programme MIE relatif aux transports, les aides financières demeureront le principal instrument pour le financement de projets d'infrastructure et transfrontaliers durables le long des corridors du RTE-T;

6. rappelle les obligations découlant de l'accord de Paris; souligne que, dans un avenir proche, l'Europe devra relever des défis croissants liés aux transports, tels que l'atténuation des changements climatiques et l'accroissement de la demande dans le transport de marchandises, qui devront inclure la transition énergétique et de nouvelles formes de mobilité, et rappelle que ces défis nécessiteront un financement suffisant pour que l'Europe demeure inclusive et compétitive; souligne par conséquent qu'il est essentiel d'apporter un appui et un financement suffisant au transfert modal, à la réalisation de l'espace ferroviaire européen unique à faibles émissions de carbone, notamment par la mise en œuvre de l'ERTMS, du fret ferroviaire, du réseau à grande vitesse, des connexions ferroviaires transfrontalières, à la promotion des autoroutes de la mer et des voies navigables intérieures, y compris les ferries à faibles émissions, afin de parvenir à la durabilité du secteur des transports; estime, par ailleurs, qu'une gestion efficace de la logistique dans l'Union englobant tous les modes de transport peut contribuer dans une large mesure à décongestionner le trafic et à réduire les émissions de dioxyde de carbone et encourage la Commission à promouvoir la numérisation de la logistique;
7. rappelle l'importance de favoriser des synergies ambitieuses entre le MIE relatif aux transports et le volet numérique du MIE afin de maximiser l'effet de levier financier des projets visant à accroître la numérisation des corridors du RTE-T;
8. estime que la contribution du budget de l'Union aux agences du secteur des transports doit être adaptée à leurs missions; relève que le budget affecté à l'AESA est stable, que le budget destiné à l'AESM a légèrement augmenté et que le budget affecté à l'AFE a malheureusement baissé par rapport à l'exercice précédent; rappelle que les compétences de l'AFE, de l'AESA et de l'AESM ont récemment été élargies, ce qui suppose un financement et du personnel en suffisance pour qu'elles puissent assumer correctement leurs nouvelles responsabilités; rappelle, à cet égard, l'évolution très importante du mandat de l'AESA résultant de l'adoption récente de son règlement de base révisé doté de nouvelles compétences, comme les drones, les services ATM/ANS, l'environnement, la cybersécurité, la recherche ou la présence internationale; par conséquent, la proposition de budget relative à l'AESA devrait être augmentée en termes de ressources humaines et financières pour qu'elle dispose de ressources suffisantes pour assurer un niveau élevé de sécurité pour les citoyens de l'Union;
9. rappelle que le spatial est un secteur stratégique pour l'Union et que Galileo et EGNOS sont largement utilisés dans le secteur des transports et qu'EGNOS est pleinement opérationnel depuis 2011, ce dont bénéficient tous les modes de transport; souligne que Galileo est intégralement financé par le budget de l'Union et que son déploiement complet apportera un avantage considérable à l'économie européenne en proposant des services réels à ses entreprises et à ses citoyens; relève que Galileo fonctionne actuellement avec 22 satellites et que son déploiement complet est prévu pour 2020 lorsque ses 30 satellites seront en orbite; estime par conséquent, compte tenu du défi

urgent que constitue la cybersécurité, qu'il est de la plus haute importance de prévoir un budget suffisant pour assurer le lancement des prochains satellites; attire l'attention sur les tâches essentielles de l'Agence du GNSS européen (GSA) en ce qui concerne Galileo et le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS); estime que la GSA doit être dotée d'un personnel suffisant pour assurer le bon fonctionnement des programmes européens de radionavigation par satellite (GNSS) et qu'elle peut être mise à profit;

10. estime que l'amélioration de l'efficacité du secteur des transports et la diminution du niveau de ses émissions sont des objectifs interdépendants que la recherche et l'innovation peuvent largement contribuer à atteindre en association avec les agences pertinentes de l'Union européenne; prend acte de la proposition de maintien du niveau du budget affecté au titre du programme Horizon 2020 aux entreprises communes SESAR 2 (à la fois pour la R&D et pour la mise en œuvre du système de gestion du trafic aérien (ATM)), Shift2Rail, Clean Sky 2 et Piles à combustible et hydrogène, et souligne qu'il importe d'assurer un financement approprié en vue de la réussite de ces programmes;
11. estime que le financement des infrastructures de transport par l'Union doit tenir compte des aspects suivants:
 - l'interconnectivité entre les corridors et le réseau global et les connexions transfrontalières;
 - l'intermodalité comme base des décisions relatives aux projets;
 - l'interopérabilité comme condition de cofinancement des projets de transport;
 - la qualité des projets cofinancés plutôt que la quantité ou la taille de ces projets;
 - la participation des citoyens à une prise de décision transparente et au suivi du développement de grands projets dont le volume d'investissement total dépasse 1 milliard d'EUR;
12. déplore que l'Union ne soit pas toujours parvenue à communiquer sur les effets directs de ses politiques et de ses programmes financiers, notamment sur l'absence d'évaluation de ces effets; souligne que, pour ce qui est du secteur des transports, la méconnaissance générale des droits des passagers dans l'Union est très préoccupante et déplore que ces règles, notamment dans le secteur aérien et ferroviaire, ne soient pas toujours systématiquement appliquées dans tous les États membres; souligne qu'alors qu'il est très facile désormais de lancer des campagnes de désinformation, cette question mérite davantage de soutien;
13. souligne que les projets pilotes et les actions préparatoires donnent au Parlement l'occasion d'accorder une aide financière directe aux initiatives qui soutiennent ses travaux législatifs et pour lesquelles la Commission doit rendre directement des comptes; déplore que les résultats de ces projets et de ces actions ne soient pas systématiquement publiés et invite la Commission à présenter, d'ici la fin de son mandat, une analyse précise des projets financés au cours de la présente législature, ainsi que des lignes directrices qui clarifient non seulement les objectifs, mais aussi la méthode utilisée pour leur sélection.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	29.8.2018
Résultat du vote final	+: 33 -: 0 0: 3
Membres présents au moment du vote final	Daniela Aiuto, Lucy Anderson, Inés Ayala Sender, Georges Bach, Izaskun Bilbao Barandica, Deirdre Clune, Michael Cramer, Ismail Ertug, Jacqueline Foster, Dieter-Lebrecht Koch, Miltiadis Kyrkos, Bogusław Liberadzki, Peter Lundgren, Marian-Jean Marinescu, Georg Mayer, Markus Pieper, Gabriele Preuß, Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy, Dominique Riquet, Massimiliano Salini, Claudia Schmidt, Keith Taylor, Pavel Telička, István Ujhelyi, Wim van de Camp, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Janusz Zemke, Kosma Złotowski, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
Suppléants présents au moment du vote final	Jakop Dalunde, Markus Ferber, Maria Grapini, Karoline Graswander-Hainz, Matthijs van Miltenburg, Henna Virkkunen
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Anna Hedh

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

33	+
ALDE	Izaskun Bilbao Barandica, Matthijs van Miltenburg, Dominique Riquet, Pavel Telička
ECR	Kosma Złotowski
ENF	Georg Mayer
PPE	Georges Bach, Wim van de Camp, Deirdre Clune, Markus Ferber, Dieter-Lebrecht Koch, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Marian-Jean Marinescu, Markus Pieper, Massimiliano Salini, Claudia Schmidt, Henna Virkkunen, Elissavet Vozemberg-Vrionidi
S&D	Lucy Anderson, Inés Ayala Sender, Ismail Ertug, Maria Grapini, Karoline Graswander-Hainz, Anna Hedh, Miltiadis Kyrkos, Bogusław Liberadzki, Gabriele Preuß, Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy, István Ujhelyi, Janusz Zemke
VERTS/ALE	Michael Cramer, Jakob Dalunde, Keith Taylor

0	-

3	0
ECR	Jacqueline Foster, Peter Lundgren
EFDD	Daniela Aiuto

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention